



Edito

La suppression des contrats aidés a suscité beaucoup de réactions de mécontentement et de colère tant au sein de collectivités que de structures associatives employant des salariés. Remplacés depuis janvier 2018 par le dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences) dont l'ambition, louable, est l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire. Passé de 310 000 contrats en 2017 à 200 000 prévus en 2018, le contrat PEC est soumis à des conditions d'accès très sélectives et d'aides financières (en moyenne 50 % vs 75 % précédemment) taillées pour les collectivités et associations de grosse taille capables de répondre aux critères. La grosse majorité du tissu associatif est de fait exclue de ces nouveaux contrats et les structures qui supportaient jusqu'ici un emploi salarié aidé devront s'en passer ou recourir à des solutions novatrices dont entre autres l'emploi à temps partagé. Le problème est que ces mesures sont uniquement de type budgétaires en mettant en avant l'objectif, que nous pouvons tous entendre, de la réduction de la précarité et l'accompagnement vers l'emploi des plus démunis. Mais elle ne sont pas accompagnées concrètement d'initiative sur la dynamique du tissu associatif en particulier les structures qui œuvrent pour une meilleure cohésion sociale, économique et pour le développement des offres culturelles. Espérons que de la concertation visant à définir «... une politique ambitieuse de la vie associative» organisée par le gouvernement ce thème trouve des développements concrets au-delà des effets d'annonce.

Roland Wetta

Brèves/Actualités d'accès :

Avis aux adhérents: notre Assemblée Générale se tiendra le 19 juin de 11h à 13h rue Paul Cocat

Sessions d'information IRP

Les lois travail, les ordonnances, autant de textes qui impactent directement et dès maintenant les salariés et les entreprises. Bien comprendre ces textes et analyser clairement leur répercussions concrètes : le pôle juridique d'accès a organisé deux sessions d'informations et d'échanges (23 novembre 2017 et 15 mars 2018) à l'intention des élus d'Instances Représentatives du Personnel. Les remarques les plus entendues sont une prise de conscience des changements profonds induits par ces nouvelles obligations qui de fait imposent une nouvelle dynamique au sein des IRP.

La fusion des IRP, au sein d'un Conseil Social et Économique demandera aux élus plus de temps et de compétences pour se consacrer pleinement à leurs fonctions, alors pourquoi ne pas confier les tâches administratives souvent chronophages à une personne de confiance, expérimentée et répondant au profil que vous souhaitez ? Il existe certainement une solution à vos besoins: contactez Florence Mignot-Guittard.

04 76 14 71 73 contact@accès-emploi.com

De même notre juriste peut mettre ses compétences à votre service pour vous accompagner ou vous assister pour répondre à votre objectif de réussite de votre mandat en compatibilité avec les spécificités propres à votre structure.

Vous souhaitez en savoir plus ? Appelez nous...

04 76 14 71 73 contact@accès-emploi.com

Le LIBR'ACCES

n°4 - mars 2018

Zoom

Des compétences éprouvées et de nouvelles originales

- Les compétences que nous mettons à disposition de nos adhérents sont des fonctions support, administratives et d'animation.

Une aide sur le plan juridique, un conseil sur la gouvernance de votre structure associative ou votre CE/COS, un montage de dossier de demande de subvention, une campagne de communication ou le développement d'outils de communication.....nos spécialistes sont à votre service.

Vous souhaitez en savoir plus ? Appelez nous...

- En focus sur de nouvelles animations nous proposons :

Associations ou Comité d'Entreprise : proposez à vos adhérents une activité originale et conviviale grâce à Corinne qui dispense des cours de couture personnalisés à l'attention d'un public débutant, intermédiaire, ou confirmé.



Apprendre la maîtrise de la machine à coudre, à reproduire un patron, la coupe, les techniques de couture (jupe, robe, pantalon, veste, manteau... et les retouches de vêtements.

Mais aussi la transformation, la réalisation d'objets d'ameublement, ou d'objet pour Bébé. Le tout dans une ambiance conviviale.



Vous souhaitez en savoir plus ? Appelez nous...



Témoignage

L'association Pro'Actif

PRO'ACTIF, existe depuis plus de 22 ans pour rendre efficaces les recherches ou créations d'emploi.

Grâce à cette organisation, des chercheurs et créateurs d'emploi réintègrent une entreprise en tant que professionnels. Les outils et le fonctionnement, conçus et expérimentés par les « Proactifs » qui se sont succédé, permettent de trouver des solutions plus rapidement.

Nous avons pu mener à bien cette activité grâce à une permanence salariée financée par des dons, des fondations d'entreprise et des collectivités locales. Depuis notre création la gestion administrative des salariés de notre structure a été confiée au GE **aces**, au fil des années nous avons construit ensemble les montages les plus efficaces en correspondance avec les obligations légales, nos possibilités budgétaires, la stabilité des salariés. Récemment une solution a été trouvée pour répondre à la suppression du contrat CUI.

aces

Une équipe à votre écoute.



7, avenue Paul Cocat

BP 2654

38036 GRENOBLE CEDEX 2

<http://www.aces-emploi.com/>



04 76 14 71 73

contact@aces-emploi.com